

## Ecole Libre Sainte-Famille du Tuquet

Direction : CAMBERLEIN Emmanuel

☎ 0472/92 65 35 - Email : [emc.camberlein@gmail.com](mailto:emc.camberlein@gmail.com)

***Trois implantations, une seule école!***

*Le Tuquet* - Place du Tuquet, 13 - 7700 MOUSCRON - 056.84 54 10

*La Marlière* - Rue de la Marlière, 167 7700 MOUSCRON - 056.33 26  
30

*Le Clos* - Clos de la Quièvre, 9 - 7700 MOUSCRON - 056.34 60 85



Chers parents, chers élèves,

J'ose espérer que les conséquences de cette pandémie, aussi inédite soit-elle, ne perturbent pas trop votre quotidien malgré la hausse des cas. Mais aussi et surtout que ce « foutu » virus vous épargne vous et vos proches !

En cette période difficile et stressante dans la gestion quotidienne, tant pour les familles que pour la communauté éducative, je tenais à vous faire part, avec précision, des décisions prises par les responsables de l'école (direction et Pouvoir Organisateur).

En cas d'absence liée à la Covid, le protocole est le suivant :

- Notification de l'absence et justification auprès de la titulaire pour couvrir l'absence au niveau du registre en cas de quarantaine (délai d'attente des résultats du test) ;
- En cas de résultat positif, la direction doit avertir immédiatement le PSE (centre de santé) à qui les coordonnées de l'enfant concerné sont transmises ;
- Le PSE décide d'une fermeture éventuelle de la classe concernée ;
- La direction reçoit la décision prise par le PSE et informe les parents de la classe concernée par mail.

**Il est donc essentiel que la titulaire et la direction soient informées sans tarder, par mail ou par téléphone, du motif de l'absence.**

Dans la limite du possible, l'école maintient le fonctionnement en présence des enfants. En cas d'absences massives de titulaires, des classes pourraient être temporairement fermées si aucune solution ne pouvait être trouvée. Je peux vous assurer de tous les efforts fournis par l'équipe éducative afin de ne pas recourir à cette décision.

La durée de cette fermeture serait tributaire de l'absence du titulaire. En fonction de l'évolution de la durée des absences, la fermeture se verrait écourtée ou, au contraire, prolongée. Dans ce cas, un courrier serait adressé, par mail, aux parents des enfants concernés.

Malgré le respect strict du protocole sanitaire, nous ne sommes, malheureusement, pas à l'abri de ces perturbations.

Vous trouverez ci-dessous quatre affiches didactiques qui pourront vous aider à mieux comprendre la gestion des cas COVID dans les établissements scolaires.

1. **Quels sont les symptômes du Covid-19 chez l'enfant ?  
Que faire si un enfant est malade ?**
2. **Quelle est la procédure si un enfant a été en contact avec un cas positif au sein du foyer familial ?**
3. **Quelle est la procédure si un enfant a été en contact avec un camarade de classe testé positif ?**
4. **Quelle est la procédure si un enseignant ou un encadrant a été testé positif ?**

**M. CAMBERLEIN E - Directeur**